



73, Rue Jean Rongière  
F – F-91220 Brétigny sur Orge

## **INSTRUCTIONS DU FABRICANT**

**Indice A – juillet 2013**

### **EQUIPEMENT DE PROTECTION DES GENOUX**

**EN 14404 +A1 : 2010 – type 2**

### **Pantalon genouillères BTP muni de plaques de protection genoux référence GEX240**

#### **Protection contre les agressions mécaniques superficielles**

#### **CADRE DE PROTECTION OFFERT PAR L'EPI**

Cet équipement de protection, constitué d'un pantalon et d'une paire de plaques référence GEX240 insérées dans des poches sur les jambes des pantalons, répond aux exigences de la norme :

#### **EN 14404 + A1 : 2010**

Type 1 = protection des genoux indépendante d'un autre vêtement et attachée autour de la jambe

Type 2 = mousse de plastique ou autre rembourrage insérée dans des poches sur les jambes de pantalon ou fixée en permanence aux pantalons. NOTE : les protections des genoux de Type 2 sur les pantalons peuvent être fixes ou réglables.

Les niveaux de performances sont définis par la sévérité des conditions d'essai

Niveau 0 = protection adaptée à des sols plats et aucune résistance à la pénétration n'est exigée.

Niveau 1 = protection adaptée à des sols plats où les objets de plus de 1 cm de haut ne sont pas un danger courant (résistance à la pénétration sous une force d'au moins  $100 \pm 5$  N est exigée)

Niveau 2 = protection adaptée à des conditions difficiles (travail sur des roches brisées dans les mines et les carrières - résistance à la pénétration sous une force d'au moins  $250 \pm 10$  N est exigée)

Tests effectués :

Test au porter pantalon + plaques GEX240 : conforme

Résistance à la perforation plaques + tissu genouillère : niveau 0

Force de crête transmise : conforme (moyenne  $< 3$  kN et valeur maxi  $< 4$  kN)

Répartition de la force : conforme ( $< 30$  N)

Dimensions de la plaque : conforme

Le tissu utilisé pour l'ensemble de ce pantalon et sa confection, répondent à une protection contre les agressions mécaniques superficielles.

Les tests suivants ont été effectués pour garantir la solidité mécanique des tissus utilisés pendant la vie du vêtement comprenant des entretiens réguliers :

Essais de qualification des tissus

- Résistance à la traction NF EN ISO 13934-1 : chaîne  $> 100$  daN – Trame  $> 55$  daN
- Résistance à la Déchirure NF ISO 13937-2 : Chaîne  $\geq 2.9$  daN – Trame  $\geq 3$  daN
- Résistance à l'abrasion NF EN ISO 12947-2 – 50000 cycles



73, Rue Jean Rongière  
F – F-91220 Brétigny sur Orge

## **MODE D'EMPLOI et RESTRICTIONS**

Le travail en position à genoux n'étant pas naturel, les travailleurs peuvent souffrir d'un manque de confort.

Un travail prolongé dans cette position peut entraîner un risque de maladies chroniques telles qu'un hygroma prépatellaire et des lésions des cartilages dues à une pression continue sur les genoux. Cet équipement de protection des genoux permet de répartir régulièrement les forces et empêche les petits objets durs, petites pierres, se trouvant sur le sol de provoquer des blessures immédiates. Toutefois, comme il est précisé dans la norme EN 14404+A1 : 2010 aucune protection des genoux ne peut garantir que les travailleurs ne souffriront pas de complications médicales s'ils doivent rester agenouillés pendant de longues heures.

La protection n'est acquise que lorsque les plaques sont correctement placées dans les poches du vêtement prévues à cet effet.

Seules les plaques référence GEX240 doivent être utilisées avec ce pantalon.

La température de la surface de contact ne doit pas excéder 50°C

Les matériaux et composants constituant le vêtement ne contiennent pas de substances à des taux tels qu'elles sont connues ou suspectées pour avoir des effets néfastes sur l'hygiène ou la santé de l'utilisateur dans les conditions prévisibles d'emploi. Selon la connaissance actuelle, cet article ne contient pas de produit toxique, cancérigène, mutagène ou pouvant provoquer des allergies

Cette protection n'est pas un dispositif médical

Cette protection n'est pas un équipement sportif

Cette protection ne peut offrir une protection totale contre les blessures

La protection n'est pas adaptée à des conditions difficiles, telles que les travaux à genoux sur des roches brisées dans les mines et les carrières ou pour des très longues périodes sans se relever fréquemment.

La protection des genoux peut être diminuée en cas d'usure des plaques et / ou pantalon : toute protection présentant une dégradation de la mousse sera considérée comme inefficace et devra être changé.

La protection doit être tenue à l'écart de la flamme.

Une contamination, une altération ou une mauvaise utilisation des protections amoindrissent considérablement les performances de la protection.

Tout changement des conditions environnementales (température, lumière, humidité ...) pourrait diminuer significativement les performances de protection.

Malgré la présence éventuelle de bandes rétro réfléchissantes sur le vêtement, il ne permet pas de signaler visuellement la présence de l'utilisateur la nuit dans la lumière des phares, ni au sens de la norme EN ISO 20471 (vêtement de signalisation à haute visibilité pour un usage professionnel). En cas de besoin, en fonction de l'analyse des risques, il peut s'avérer nécessaire de porter en complément de ce vêtement un vêtement de signalisation conforme à la norme EN ISO 20471 (exemple gilet, chasuble...)

## **STOCKER L'EPI**

Ce vêtement doit être stocké dans un endroit sec ventilé et à l'abri de la lumière

Il ne doit jamais être conservé en état souillé

Cet article est recyclable après retrait des accessoires, en fonction de la filière choisie.

## **COMPOSITION**

- pantalon  
Se référer à l'étiquette de marquage
- plaques :  
100% polyéthylène

## **EMBALLAGE**

Livré sur cintre

## CHOISIR SA TAILLE

Le tableau ci-dessous présente la correspondance de tailles avec les mensurations de corps du porteur. Veuillez mesurer votre tour de taille directement sur le corps et reportez vous au tableau ci-dessous pour choisir votre taille.

Les plaques références GEX240 existent en taille unique.

B	C / stature 162 - 194 cm								
	70-78	78-86	86-94	94-102	102-111	111-117	117-129	129-135	135-141
Taille à commander	0	1	2	3	4	5	6	7	8

## MISE EN PLACE DES PLAQUES

Elle doit être effectuée impérativement avant l'enfilage du vêtement

- 1** Plier la plaque légèrement en accentuant son galbe (Cf le marquage « coté genoux » indiqué sur la plaque)
- 2** Introduire la plaque pliée dans la genouillère
- 3** Laisser la plaque reprendre sa forme, à plat dans la poche genouillère.
- 4** Votre plaque est positionnée, calée et votre genou est protégé de manière optimum. Vous avez possibilité de régler en hauteur votre plaque.  
Position basse : votre plaque se trouve en bas de la poche genouillères  
Position haute : placez votre plaque dans le rabat de tissu à l'intérieur de votre poche genouillères.
- 5** Mettez ensuite votre vêtement. Il doit être ajusté à la taille afin que les genouillères soient bien en face de votre genou à protéger.

## CONSEILS D'ENTRETIEN

Entretien du pantalon : L'entretien doit être conforme à l'étiquetage apposé sur le vêtement  
Retirer impérativement les plaques avant chaque lavage.



lavage 60°



repassage fer 150°  
Attention : repassage interdit sur les bandes rétro réfléchissantes



chlore exclu



séchage en tambour autorisé



nettoyage à sec autorisé tous solvants sauf trichlorethylène

Entretien des plaques de protection : les plaques peuvent être nettoyées à l'eau savonneuse à l'aide d'une brosse douce